

CENTRE RESSOURCES AUTISME BOURGOGNE

Résultat de l'évaluation de la qualité de l'accompagnement

ANNÉE 2024



HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

CHU DIJON BOURGOGNE



Notes attribuées d'après l'avis des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance,
sur une échelle allant de pas du tout satisfaisant **1/4**, à tout à fait satisfaisant **4/4**



4/4

Bientraitance
et éthique



4/4

Droits de la personne
accompagnée



4/4

Expression et
participation de la
personne accompagnée



4/4

Coconstruction et
personnalisation du projet
d'accompagnement



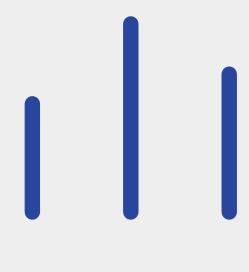
4/4

Accompagnement
à l'autonomie



4/4

Accompagnement
à la santé



4/4

Continuité et fluidité
des parcours



4/4

Politique ressources
humaines



4/4

Démarche qualité et
gestion des risques

Tous les 5 ans, des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sont évalués par un organisme indépendant selon les méthodes et outils publiés par la HAS. Les résultats de cette évaluation montrent la qualité de l'accompagnement proposé par l'ESSMS au moment de la visite. Après avoir reçu le rapport d'évaluation, la structure doit définir et prioriser des actions pour améliorer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Contactez la structure pour connaître les actions mises en place depuis l'évaluation. Conformément au décret du 4 décembre 2024 la structure doit afficher de manière accessible, dans ses locaux, la présente affiche.

Retrouvez tous les résultats sur www.has-sante.fr/qualiscope

Évaluation réalisée par ELSE CONSULTANTS

